

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 3 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 3 décembre 2012 à 19 H 30, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 14 - Présents : 11 - Votants : 12

Excusée : Christiane CHARLET (pouvoir à Eliane PEROTTI)

Absents : Agnès DESSAINTJEAN – Gilbert DUFOUR

Secrétaires de séance : Patricia THERY et Daniel CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- répartition 2012 du produit 2011 des amendes de police
- augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie

➤ accord du conseil

A l'ordre du jour :

1) Location communale

Compte tenu des difficultés financières et de la baisse importante d'activités ressentie par le bureau de tabac depuis la fermeture de la boulangerie, Monsieur le Maire propose de ne pas appeler le loyer pendant une période de 6 mois, de décembre 2012 à mai 2013.

Avec la réouverture de la boulangerie, la situation devrait s'améliorer dans les mois à venir.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

➤ *Au Vote : 12 voix pour*

2) Loyers 2013

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire présente la proposition de hausse des loyers et baux commerciaux au 1^{er} janvier 2013 en fonction de l'évolution des indices.

Le taux est de + 2,2 % pour les loyers d'habitation.

L'augmentation de l'indice du coût de la construction, pour le loyer du Tabac Presse, est de + 4,58 %.

Monsieur le Maire propose de s'aligner pour l'année 2013 sur le taux des loyers d'habitation, soit + 2,2 %, compte tenu du contexte économique et commercial particulier.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

➤ *Au Vote : 12 voix pour*

3) Autorisation à ester en justice

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et cela devant toutes les juridictions. Pour cela, le conseil municipal doit lui accorder ce droit.

Autorisez-vous le maire à ester en justice dans toutes ces hypothèses ?

➤ *Au Vote : 12 voix pour*

Arrivée de Gilbert DUFOUR à 20h10 – soit 13 votants

4) Examen et prise de décision sur l'arrêté du Préfet du Rhône concernant le périmètre du futur regroupement intercommunal

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le périmètre de la future communauté d'agglomérations, tel que proposé par Monsieur le Préfet du Rhône dans son arrêté n° 20201250-0004 du 06/09/2012 qui comprendrait 21 communes, dont celle de Jarnioux, et sur la date de sa création prévue le 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur ces deux points.

Le Conseil Municipal :

- *APPROUVE la fixation du périmètre de la future communauté d'agglomération regroupant 21 communes tel qu'il a été défini par l'arrêté de Monsieur le Préfet du Rhône n° 2021250-0004 du 06/09/2012,*
- *DEPLORE que la commune de POUILLY LE MONIAL ne soit pas incluse dans le périmètre retenu, ce qui crée une rupture de la continuité territoriale,*
- DEMANDE à Monsieur le Préfet du Rhône de procéder à la création de la communauté d'agglomération à compter de la date du 1^{er} janvier 2014.*

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

5) Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le tableau des voiries communales n'a pas été révisé depuis 1959. Par conséquent, le classement en voiries communales de certaines voies n'est pas fait. Ce travail de mise à jour doit faire l'objet d'une étude et d'une enquête publique que Monsieur le Maire propose de lancer en 2013.

Etes-vous d'accord sur le principe d'une mise à jour générale ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

6) Répartition 2012 du produit 2011 des amendes de police

Par courrier du 23 novembre 2012, Monsieur le Préfet du Rhône alloue à la commune de Jarnioux une subvention de 4 650 € pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la D116 côté Ville sur Jarnioux.

Etes-vous d'accord pour accepter cette subvention en vue de la réalisation de ces travaux ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

7) Augmentation du temps de travail du poste de la secrétaire de mairie

La charge de travail de la secrétaire de mairie est en constante augmentation (suivi administratif des dossiers d'urbanisme ou du personnel de plus en plus conséquent) et, si le conseil en est d'accord, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de son poste de 28 heures à 32 heures à compter du 1^{er} janvier 2013, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire qui se réunira le 8 janvier prochain.

Un tableau de suivi d'activités sera créé.

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

Arrivée de Agnès DESSAINTJEAN à 21 h – soit 14 votants

Informations diverses

- Pétition « Ras les bottes des crottes »

Une pétition signée par 35 parents d'élèves et enseignants a été adressée en mairie le 30 novembre dernier concernant les désagréments subis par tous aux abords de l'école en raison de la multiplicité des déjections canines.

➤ *Le conseil prend acte, se montre solidaire et va rappeler les règles de civilités.*

- Carte de transport scolaire et transport régulier

Rappel : Depuis le 1er septembre 2012, la carte de Transports scolaires, devenue l'abonnement Primo Rhône annuel scolaire/étudiant, inclut l'accès aux lignes régulières. En effet, votre abonnement "Primo Rhône annuel scolaire/étudiant" vous donne accès gratuitement à la totalité du réseau départemental, **tous les jours (y compris les vacances scolaires et les fins de semaine)** en plus de la ligne que vous fréquentez habituellement pour vous rendre dans votre établissement d'enseignement. Pour plus de renseignements consultez le site :

http://www.rhone.fr/education_culture_loisirs/colleges/transports_scolaires

- Cérémonie des Vœux du Maire : samedi 5 janvier à 11 h à la salle des fêtes
- Dates des conseils municipaux pour l'année 2013 :
7 janvier - 4 février - 4 mars - 8 avril - 6 mai - 3 juin - 1^{er} juillet – 2 septembre –
7 octobre – 4 novembre – 2 décembre

Prochaine réunion du Conseil : Lundi 7 janvier 2013 à 20h15

Fin de la séance à 21h20